

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1/ La création par la CAPC d'un service commun pour l'instruction des autorisation du droit des sols à compter du 1er juillet 2015 par délibération du bureau communautaire du 16 mars 2015, en raison du désengagement de l'État à compter de cette date conduit à la mutualisation du service numérique. C'est pourquoi il a été proposé de créer un service commun numérique entre la CAPC et l'ensemble des communes membres pour prendre en charge la mise en commun des outils numériques nécessaires au fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ce service commun fonctionnera grâce aux 20 agents actuellement employés par la CAPC et à un agent actuellement employé par la commune de Châtelleraut qui sera transféré de plein droit après l'avis de la commission administrative paritaire.

Je vous propose donc de créer un poste de responsable du Système d'Informations Géographiques (SIG) à temps complet au grade d'ingénieur.

2/Suite à la réussite au concours de technicien d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique de 1ère classe et occupant les fonctions de technicien réseaux et télécoms, je vous propose de créer un poste de technicien à temps complet.

3/ Suite au départ à la retraite de l'agent au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe occupant les fonctions de gestionnaire courrier au sein du service affaires publiques/accueil général, je vous propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet afin de le remplacer (et non pas d'adjoint administratif de 2ème classe comme prévu par la délibération n°4 du 20 avril 2015) suite au recrutement d'un agent actuellement en disponibilité.

4/ Suite à la mutation interne de l'agent chargé de l'accueil et du secrétariat des musées du Pays Châtelleraudais, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, grade détenu par l'agent recruté sur ce poste.

5/ Suite au départ à la retraite du professeur de guitare/basse jazz du conservatoire Clément Janequin occupant un grade d'avancement, je vous propose de créer un poste de professeur de guitare/basse jazz (cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique) à raison de 15/20ème afin de le remplacer.

6/ Dans le but d'accélérer la transition énergétique notamment dans les bâtiments, il a été créé deux postes de chargé de mission au regard de la nature des fonctions et de la spécificité des besoins du service et notamment du fait de la durée limitée de la mission (respectivement 3 ans et 2 ans). :

- un poste de conseiller en énergie partagé à temps complet (catégorie B technique),*
- un poste d'opérateur technique de la plateforme de rénovation énergétique (catégorie B technique).*

Je vous propose d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires sur ces postes.

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 mai 2015

n°3

page 2/3

7/ A la faveur de la vacance prochaine des postes de manager de centre-ville, de responsable du service Pays d'Art et d'Histoire et de chargé de projets pour les équipements sportifs et considérant la nature des fonctions, la spécificité des besoins des services et notamment la durée limitée de leur mission, je vous propose de créer des postes de chargé de mission (3 ans).

8/ Dans le cadre de la création d'un nouveau conseil de développement pour le mandat qui commence et pour assurer l'efficacité de cet organe consultatif, il est indispensable qu'il soit accompagné sur le plan méthodologique et administratif par un cadre de haut niveau connaissant bien les enjeux du territoire. Ce cadre sera, par ailleurs, chargé de la mission de coordination, de préparation et de suivi de l'extension territoriale de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la loi Notre. Au regard des compétences attendues, je vous propose de créer un poste de chargé de projet « développement territorial » à temps complet rattaché directement à la direction générale des services (cadre d'emplois des attachés, grades d'attaché principal ou de directeur).

Je vous propose donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°4 du bureau du 20 avril 2015 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU la délibération n° du bureau du 18 mai 2015 relative à la création d'un service commun numérique,

VU les avis du comité technique en date des 16 avril et 12 mai 2015,

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement, les services communautaires ont besoin des postes décrits ci-dessus,

CONSIDERANT que la nature des fonctions, des missions et les besoins du service Développement Durable justifient le recrutement de 2 agents non titulaires pour une durée de 3 ans et 2 ans,

CONSIDERANT que la nature des fonctions, des missions et les besoins du service Économie et entreprises justifient le recrutement de 2 agents non titulaires, le conseiller pour une durée de 3 ans et l'opérateur pour une durée de 2 ans,

CONSIDERANT que la nature des fonctions, des missions et les besoins du service Pays d'Art et d'Histoire justifient le recrutement d'un agent non titulaire pour une durée de 3 ans,

CONSIDERANT que la nature des fonctions, des missions et les besoins du service des sports justifient le recrutement d'un agent non titulaire pour une durée de 3 ans,

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 mai 2015

n°3

page 3/3

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

- la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :

FILIERE TECHNIQUE :

- 1 poste d'ingénieur à temps complet,
- 1 poste de technicien à temps complet,

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 1 poste de chargé de projet «développement territorial» à temps complet (cadre d'emplois des attachés, grades d'attaché principal ou de directeur),
- 2 postes d'adjoint administratif principal 2e cl à temps complet,

FILIERE CULTURELLE :

- 1 poste de professeur de guitare / basse jazz (cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique) à temps non complet à raison de 15/20ème,

EMPLOIS CONTRACTUELS :

- 1 poste de chargé de mission manager de centre-ville à temps complet (catégorie A administratif),
- 1 poste de chargé de mission responsable du service Pays d'Art et d'Histoire et animateur de l'architecture et du patrimoine à temps complet (catégorie A administratif),
- 1 poste de chargé de mission «projets pour les équipements sportifs » – adjoint au chef de service à temps complet (catégorie A administratif),

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2015.

- **le recrutement de deux agents non titulaires** à temps complet sur les postes de chargé de mission conseiller en énergie partagé pour une durée de 3 ans et de chargé de mission opérateur technique de la plateforme de rénovation énergétique pour une durée de 2 ans, rémunérés sur la base du grade de technicien à l'indice brut 348.

Le coût de ces recrutements, soit pour chacun 32809€ en année pleine, est inscrit au budget 2015.

- **autorise monsieur le président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.**

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 22 mai 2015

Publié au siège de la CAPC, le 21 mai 2015

n° 3410

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER